

Du projet à la réalité, construisons le Territoire

-
- Cauvaldor
Commune de Figeac
Figeac Communauté
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
Commune de Cahors
- Communauté de Communes Decazeville-Aubin
Commune de Decazeville
- Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- Région Occitanie**
Pyrénées Méditerranéenne
- Commune de Muret
Commune de Martres-Tolosane
Commune de Portet sur Garonne
Commune de Roques sur Garonne
- Sicoval
Commune de Saint-Lys
Communauté des Communes de l'Agglomération du Murétain
Commune de Pinsaguel
Commune de Revel
- Communauté de Communes du Bas Armagnac
Commune de Nogaro
- Commune de Saint-Gaudens
Communauté de Communes du Saint-Gaudinois
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois
Communauté de Communes du Pays de Luchon
Commune de Bagnères de Luchon
- Communauté de Communes du plateau de Lannemezan
Commune de Lannemezan
- Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
Syndicat Mixte Pyrénia
Conseil Départemental de l'Ariège



MPC

11 avenue Parmentier - BP 22 414 -
31 086 Toulouse cedex 2
tél : 05 61 47 64 61 - fax : 05 61 57 23 13



ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La Société Publique Locale **MPC** a été créée au mois de juillet 2011 par la Région Midi-Pyrénées et des collectivités locales co-actionnaires.

Son statut spécifique de société publique locale lui impose d'intervenir uniquement pour ses actionnaires et dans les champs de compétences de ces derniers. Ses domaines d'interventions directement liés aux attributions des collectivités actionnaires sont larges : opérations de construction, de rénovation de bâtiments publics (domaine de l'enseignement, formation, santé, équipement sportifs, ...), projets d'aménagement ou de développement économique et de la gestion d'équipements publics ou toutes activités d'intérêt général.

Juridiquement distincte mais complémentaire de la société d'économie mixte COGEMIP, MPC bénéficie des compétences et de l'expérience de celle-ci et plus particulièrement de la maîtrise environnementale des opérations.

En qualité de société publique locale, MPC a vocation à permettre aux collectivités locales d'optimiser la gestion de leurs services publics locaux. Depuis sa création, de nombreuses collectivités ou groupements de collectivités de tous les départements de la Région ont rejoint l'actionnariat de la société. Véritable outils au service du projet public, la société devient ainsi représentative de son territoire d'implantation et a la capacité à devenir un opérateur majeur de son développement.

LES ATOUTS D'UNE SPL

Un outil stratégique :

Les collectivités locales détiennent la totalité du capital ce qui garantit l'intégration de leurs orientations stratégiques et politiques.

Un gain de temps et d'argent :

Le gain de temps dû à l'absence de procédure de mise en concurrence a été estimé entre 3 et 6 mois. Le coût induit d'une procédure de mise en concurrence est donc économisé.

Simplicité juridique et transparence :

L'absence de mise en concurrence ne signifie pas l'absence de cadre défini. Toute mission déléguée relève de contrats limités dans le temps qui régissent et sécurisent les rapports entre les collectivités et leur SPL.

Un ancrage territorial :

Entreprise localement enracinée et dédiée à l'attractivité, au développement et à la cohésion des territoires de leurs actionnaires publics. Elle apporte des solutions adaptées aux enjeux, privilégie les ressources locales et participe à la création des emplois de proximité durables.

Priorité à l'intérêt général :

Inscrite dans une logique de performance, mais non dans une recherche exclusive de profits, une SPL intervient dans l'intérêt général et celui du citoyen.

NOS MÉTIERS

Construire, aménager, gérer tous projets publics

Construction

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée où MPC intervient «au nom et pour le compte», ou en conduite d'opération, de la phase amont de la programmation à la liquidation, MPC est organisé pour intervenir à toutes les phases d'un projet de construction ou de rénovation. Étude de faisabilité, étude de programmation, délais envisagés, montage de budget prévisionnel, gestion des concours de Maîtrise d'œuvre et des appels d'offre travaux, suivi et rapport des chantiers, livraison, parfait achèvement et liquidation d'une opération.

Construire, aménager, gérer tous projets publics

Aménagement

MPC intervient dans des opérations d'aménagement pour :

- la mise en œuvre de projet urbain ou de politique locale de l'habitat,
- l'organisation du maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- la réalisation d'équipements collectifs,
- lutter contre l'insalubrité,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ainsi que les espaces naturels.

Par son statut spécifique, MPC étend ses compétences aux études préalables, aux acquisitions et cessions d'immeubles, à la construction et à la réhabilitation d'immeubles, à l'acquisition et à la cession de fonds commerciaux ou artisanaux.

Construire, aménager, gérer tous projets publics

Gestion d'équipement

En qualité de société publique locale, MPC est compétente pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial (gestion d'équipements sportifs, culturels ou touristiques, bases de loisirs, hébergements, ...) ou toutes autres activités d'intérêt général.

Globale, polyvalente et transparente, MPC est un outil facilitateur de la réalisation de projets publics.

